

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du vendredi 24 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le seize octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire

**Etaient présents :** DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, NITART France, ROMERO Muriel, SOUMATI Marie-Christine, BRACCO Patrice, VRIGNON Bertrand, SIMON Raphael, DORDE Maeva

**Absents représentés :** ARIS Georges représenté par VALLAURI Jean-Claude, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par DONADEY Pierre, DUPONT Martine représentée par BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, ANTHOINE SAVARY Kathia représentée par NITART France, CHIBANI Franck représenté par SABLAYROLLES Rolande

**Absents excusés :** LUPOTTO Gérard, DOTTAIN Laurence

**Absents :** BEUGNIET Pierre, LACOUT Philippe

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

### Délibération n°: 25 10 14b

#### Objet :

**Proposition d'adhésion à l'Etablissement Public Foncier Régional (EPFR) : approbation d'une convention relative au rachat des locaux d'un ancien EHPAD**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 324-1 et suivants relatifs aux établissements publics fonciers ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu la convention type d'adhésion et les statuts de l'Établissement Public Foncier Régional ;

Considérant que l'EPFR a pour mission de mener des actions foncières en vue de la réalisation de projets d'aménagement, de développement économique, de logement ou de renouvellement urbain ;

Considérant que l'adhésion à l'EPFR permet à la commune de bénéficier d'un appui technique, financier et opérationnel dans la mise en œuvre de sa politique foncière et le portage des opérations durant un minimum de 5 ans ;

Considérant que cette adhésion s'inscrit dans le projet de la commune en matière de logement et en particulier en matière de logements séniors ou de logements étudiants ;

Transmis à la Préfecture le : Date visa  
Affiché le : 30/10/2025

AR Prefecture

006-210600573-20251024-201014B-DE  
Reçu le 29/10/2025  
Publié le 29/10/2025

Considérant que la commune souhaite, dans ce cadre, conclure une convention type avec l'EPFR relative au rachat des locaux d'un ancien EHPAD situé sur le territoire communal ;

Considérant que cette convention et les conditions d'adhésion devront faire l'objet d'une validation interne par l'Établissement Public Foncier Régional d'ici mars 2026 ;

Considérant qu'en cas de modifications demandées par l'EPFR à l'issue de cette validation, une nouvelle délibération du Conseil Municipal pourra être nécessaire pour approuver les versions modifiées ;

Considérant que la contribution financière annuelle due par la commune est fixée conformément aux modalités arrêtées par le Conseil d'administration de l'EPFR ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oui l'exposé du maire, et après en avoir délibéré,

-Confirme l'adhésion de la commune à l'Établissement Public Foncier (EPFR).

-Approuve la convention type à établir relative au rachat des locaux d'un ancien EHPAD, annexée à la présente délibération.

-Précise que la convention et les conditions d'adhésion feront l'objet d'une validation interne par l'EPFR avant mars 2026, et qu'en cas de modifications demandées par l'EPFR à l'issue de cette validation, une nouvelle délibération du Conseil Municipal sera soumise pour approbation des versions révisées.

-Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion et des conventions susmentionnées, ainsi que tout avenant y afférent.

-Les dépenses afférentes à la participation financière de la commune seront inscrites au budget communal

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 18

Transmis à la Préfecture le : Date visa  
Affiché le :

AR Prefecture

006-210600573-20251024-291014B-DE  
Reçu le 29/10/2025  
Publié le 29/10/2025

**Pour :** DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges représenté par VALLAURI Jean-Claude, NITART France, ZIZZO François représenté par DONADEY Pierre ; ROMERO Muriel, DUPONT Martine représentée par BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, SOUMATI Marie-Christine, BRACCO Patrice, VRIGNON Bertrand, ANTHOINE SAVARY Kathia représentée par NITART France, CHIBANI Franck représenté par SABLAYROLLES Rolande, DORDE Maeva

**Contre :** DUQUESNE Céline, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, SIMON Raphael

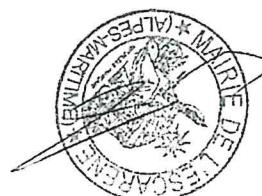
**Abstentions:** /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
Rolande SABLAYROLLES



**LE MAIRE**  
Docteur Pierre DONADEY



Transmis à la Préfecture le : Date visa  
Affiché le :

**AR Prefecture**

006-210600573-20251024-201814B-DE  
Reçu le 29/10/2025  
Publié le 29/10/2025